

Points de mire



Âge atomique et devoir de mémoire. Le cas de l'inscription de l'atoll de Bikini à la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO

Par **Monica Emond**
Candidate au doctorat en science politique
Université du Québec à Montréal

Lors de la 34e session du Comité du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) tenue à Brasília du 25 juillet au 3 août 2010, le site d'essais nucléaires de l'atoll de Bikini aux Îles Marshall a été inscrit sur la liste du patrimoine mondial, aux côtés de six autres lieux à travers le monde. Pour le maire de Bikini, Alson Kelen, «l'inscription du site d'essais nucléaires de l'atoll est une occasion de se remémorer les événements dramatiques qui s'y sont déroulés». De fait, les États-Unis ont choisi d'utiliser l'atoll comme champ d'expérimentations d'armes nucléaires et thermonucléaires pendant 12 ans, de 1946 à 1958. Bien que l'atoll soit toujours inhabité aujourd'hui en raison de la contamination de l'environnement au césium 137, cette reconnaissance internationale est hautement symbolique pour la population bikinienne exilée depuis 65 ans – sur les 167 qui ont vécu l'exil, 63 personnes sont toujours vivantes – ainsi que pour sa descendance estimée aujourd'hui à 4500 personnes. Néanmoins, avec l'annonce de la réouverture prochaine de l'atoll et de son lagon aux séjours touristiques de plongée sous-marine, l'on peut s'interroger sur la stratégie de mise en valeur de la symbolique universelle de l'atoll par le comité chargé de l'élaboration et du suivi du dossier de candidature du site.

Le Canada n'est pas étranger à cette histoire. De fait, en raison de sa participation au projet américain de construction de la bombe atomique, le Manhattan Project, il bénéficiait déjà d'installations nucléaires de pointe à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Le réacteur ontarien de Chalk River aurait ainsi été utilisé dans la production du plutonium nécessaire à la mise au point d'armes nucléaires. Avec l'ex-Congo belge, les mines d'uranium des Territoires du Nord-Ouest ont procuré une autre source de matière première pour la mise au point de bombes américaines dont plusieurs ont été testées au Pacific Proving Ground duquel faisaient partie les Îles Marshall jusqu'à la signature du Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires par les États-Unis en 1963.

«L'entrée dans l'âge atomique»

L'accession de l'atoll de Bikini à la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO repose sur la démonstration du caractère remarquable de son site comme témoignage de l'histoire du XXe siècle et sur sa valeur universelle exceptionnelle. Le dossier de mise en candidature a su convaincre de la pertinence du site eu égard à ces deux critères précis. De fait, dans les fonds marins du lagon de Bikini reposent les vestiges d'une flotte de près de 300 navires vétustes coulés en 1946 à la suite d'une campagne expérimentale d'envergure, Operation Crossroads. L'opération visait à tester la résistance de la marine à une attaque nucléaire provenant des airs. Parmi les bâtiments ayant sombrés, mentionnons le USS Saratoga, deuxième porte-avion de la marine états-unienne, et le cuirassé Nagato de l'armée impériale japonaise. Ce navire, duquel décollèrent les avions ayant bombardé la base militaire états-unienne de Pearl Harbour à Hawaii en décembre 1941, fut saisi par les États-Unis le 30 août 1945, au lendemain de la reddition du Japon.

L'atoll lui-même porte les stigmates de ce passé nucléaire. L'armée états-unienne y a laissé de nombreux bunkers et blockhaus après avoir déplacé la population vers un autre atoll du groupe des Marshall puis rasé les anciennes habitations bikiniennes. Ces constructions de protection et de contrôle radiométrique sont aujourd'hui toujours en place. De plus, le 1er mars 1954, un des îlots de Bikini a complètement été annihilé à la suite du test de la plus puissante bombe H mise au point par les États-Unis, Castle Bravo, laissant un cratère d'environ deux kilomètres de diamètre en bordure du lagon. Qui plus est, les retombées atmosphériques de cet essai qui ont contaminé les populations des atolls marshallais avoisinants de même que l'équipage d'un thonier nippon, le Daigo Fukuryu Maru, ont rendu indéniables les effets sanitaires néfastes et graves de la radioactivité pour les humains.

La valeur symbolique remarquable du lieu

Le comité chargé d'évaluer la candidature de ce site d'essais nucléaires a retenu comme deuxième caractéristique l'héritage et la portée symbolique de Bikini. Les photographies de son lagon frangé de cocotiers et d'où s'élève un champignon atomique et le nom que l'on attribua au célèbre maillot de bain deux pièces publicisé par le designer Louis Réart comme «la première bombe anatomique» témoignent par exemple de

la force d'évocation de l'atoll comme point d'ancrage de l'imaginaire nucléaire. Qui plus est, l'UNESCO a reconnu que la candidature de Bikini illustre symboliquement un tournant dans l'utilisation de l'énergie atomique. Les 23 essais de bombes qui s'y sont tenus et les effets dévastateurs qu'ils ont induits sur la santé des populations et sur l'équilibre écologique et géologique de l'atoll symbolisent l'amorce d'une critique internationale du nucléaire et de la course aux armements. En somme, l'atoll de Bikini est désormais considéré par l'UNESCO comme le symbole de l'entrée dans l'âge atomique et la marque du début de la Guerre froide.

Une stratégie à repenser?

La motivation de cette démarche de reconnaissance à l'UNESCO est un devoir de mémoire pour l'humanité, aux dires de Jack Niedenthal, officier de liaison pour les Îles Marshall aux États-Unis ayant collaboré à la mise en candidature du site. Dans le dessein de faire connaître ce tragique héritage de l'âge atomique, le comité chargé de la rédaction du dossier de candidature de l'atoll de Bikini a identifié quatre actions de sensibilisation et d'éducation à mener : 1) développer le site Internet de l'atoll; 2) développer le programme d'interprétation des vestiges nucléaires pour le tourisme; 3) mettre sur pied un projet de sensibilisation marshallais par et pour les jeunes via le théâtre et la musique; 4) mettre en œuvre un musée pour la paix aux Îles Marshall relatant l'histoire nucléaire de ce territoire insulaire à l'exemple de celui d'Hiroshima au Japon. Ce plan est certes pertinent et nécessaire. Il a été élaboré avec le souci d'une prise de conscience universelle quant aux affres de l'histoire atomique mondiale du dernier siècle symbolisée par les essais nucléaires sur l'atoll de Bikini. La stratégie mise de l'avant est néanmoins sujette à la critique.

De fait, malgré l'argument de l'universalité symbolique du site, peu de gens s'intéressent au monde excentré du Pacifique insulaire et peut-être plus rares sont ceux informés de la reconnaissance historique et culturelle mondiale accordée à ce site par l'UNESCO en 2010. Force est de constater également que seule une clientèle fortunée peut, si elle le désire, s'offrir l'expérience de ce lieu, en prenant part à une expédition de plongée sous-marine parmi les décombres du théâtre expérimental d'Operation Crossroads. L'adéquation entre le devoir de mémoire mis de l'avant par la reconnaissance du site d'essais nucléaires de l'atoll de Bikini à l'UNESCO et la valorisation du tourisme semble ici problématique pour plusieurs raisons.

Quelle valorisation?

D'abord, l'accès à l'atoll est fortement réglementé par le gouvernement local et le Département américain de l'Énergie dû aux tests radiologiques qui s'y déroulent périodiquement. De plus, le site ne comporte que des

infrastructures de base pour accommoder les travailleurs et les chercheurs en place, des bâtiments qui n'ont pas une fonction touristique. Depuis 2008, l'atoll est resté fermé au tourisme en raison des problèmes péculiaires de la seule compagnie d'aviation de la région desservant cette localisation. À partir de décembre 2011, celui-ci sera rouvert au tourisme, une initiative inaugurant par le fait même la saison 2011-2012 de plongée dans les fonds sous-marins du lagon de Bikini. Par ailleurs, en 12 ans, soit de 1996 à 2008, Bikini a accueilli 250 touristes en moyenne par année. Nous pouvons penser que ce nombre ne devrait pas beaucoup augmenter dans les prochaines années étant donné que l'on prévoit, dans un horizon plus ou moins clairement défini, réintégrer la population d'origine bikinienne.

S'agit-il de la meilleure stratégie pour que le monde se rappelle de Bikini? Il est possible d'en douter. L'adhésion à la liste du patrimoine mondial est une première étape dans la valorisation de ce territoire insulaire et de la connaissance de son passé nucléaire, mais il faut aller plus loin. Comment faire connaître le plus largement possible les enjeux historiques, politiques et culturels liés à ce site hautement symbolique? Au côté de la mise en valeur de l'atoll lui-même à des fins touristiques, peut-être serait-il judicieux, dans la lignée de la première recommandation du comité chargé de la rédaction du dossier de candidature, d'imaginer notamment la création d'un musée virtuel de l'atoll et des vestiges de son lagon afin de rendre plus largement accessibles les traces du passé nucléaire de ce site exceptionnel. C'était là la raison de son inscription à la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Pour aller plus loin

BAKER, Nicole (préparé par), «Bikini Atoll Conservation Management Plan», dans Bikini Atoll. Nomination by the Republic of the Marshall Islands for Inscription on the World Heritage List 2010, document de travail, 20 janvier 2009.

Bikini Atoll, <http://www.bikiniatoll.com/>.

Bikini atoll local government council blog, <http://bikini-atoll.wordpress.com/2010/07/31/bikini-atoll-inscribed-on-world-heritage-list/>.

Marshall Islands dose assessment and radioecology program, <https://marshallislands.llnl.gov/bikini.php>.

UNESCO, Centre du patrimoine mondial 1992-2011, «Site d'essais nucléaires de l'atoll de Bikini», 31 juillet 2011 [en ligne] <http://whc.unesco.org/fr/list/1339/>.